



SNES Champagne-Ardenne

35-37, rue Ponsardin 51100 Reims

S3rei@snes.edu

Le vendredi 26 janvier 2018 à Reims, au SNES, de 9 h 30 à 17 h.

STAGE CONTENUS

Stage animé par **Sandrine CHARRIER**, Secrétaire nationale du SNES et responsable du secteur Contenus, et **Élodie GÉAS**, secrétaire académique du SNES

Au cours de ce stage, nous répondrons à toutes les questions que vous vous posez sur :

- évaluation, pratiques pédagogiques et liberté pédagogique
- point sur les nouvelles formes d'évaluation au Brevet
- LSU

- Et toute question que vous souhaitez voir aborder.

Le stage syndical est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas!

Chacun d'entre nous peut s'inscrire à 12 journées de formation syndicale dans l'année scolaire, il suffit d'en faire la demande. Le SNES participe aux frais de déplacements, essayez de vous grouper.

Une participation de 8 euros vous sera demandée pour le repas.

L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 26 décembre 2017**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom

Établissement à Madame la Rectrice

sous couvert de M. le Proviseur, Principal

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le 26 janvier 2018 toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, M...., l'expression de mes salutations respectueuses.

Date et signature.

Merci de bien nous renvoyer le coupon ci-dessous pour des questions d'intendance.

Stage Contenus – vendredi 26 janvier 2018

Inscription au stage à retourner par voie postale au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, par fax au 03 26 88 17 70 ou par mél : s3rei@snes.edu

Nom :Prénom :

Établissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mél :

Prendra le repas de midi : oui non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.